

DÉCLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER N'EST PAS ACCORDÉE :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes:
 - ➔ toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - ➔ toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - ➔ toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - ➔ toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

LE SIGNATAIRE EST INFORMÉ QUE QUICONQUE AURA OBTENU OU TENTÉ D'OBTENIR INDŪMENT LA VALIDATION D'UN PERMIS DE CHASSER, SERA PUNI DES PEINES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 441-6 DU CODE PÉNAL (DEUX ANS DE PRISON ET 30 000 EUROS D'AMENDE).

DOCUMENT DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Je soussigné,

- ➔ certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-contre sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- ➔ déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- ➔ demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans ce cadre.
- ➔ certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement Bécasse ou d'un seul compte Chassadapt.

Fait à : le/...../.....

SIGNATURE :



SIGNATURE OBLIGATOIRE

RAPPELS :

L'ASSURANCE :

Vous avez la possibilité de souscrire votre assurance obligatoire chasse dans le cadre du guichet unique (cf. document joint) ; Pour toute information ou demande complémentaire, adressez-vous **directement à la MMA de Pont L'Abbé** au numéro suivant : **02 98 87 07 20**. Vous ne devez pas nous adresser une copie de votre assurance chasse.

LE TIMBRE DÉPARTEMENTAL SANGLIER :

Tout chasseur pratiquant la chasse au sanglier dans le Finistère devra acquitter le timbre de 5 €, sauf s'il opte pour un permis national **A L'EXCEPTION** des départements de droit local (départements 57-67-68) où tout chasseur, **y compris celui ayant une validation nationale**, devra s'acquitter d'une participation individuelle.

L'ABONNEMENT AU CHASSEUR FINISTÉRIEN :

Il est impératif de souscrire ou de renouveler votre abonnement pour recevoir les 4 numéros annuels. L'abonnement est valable du 1er octobre de l'année de demande d'abonnement au 30 septembre de l'année suivante.

LES TEMPORAIRES :

Toute validation temporaire demandée dans la **Fédération qui vous a délivré votre validation annuelle**, vous évite de payer une nouvelle fois les 9,00 € de timbre d'état.



« La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien/ l'adresse ci-dessous <https://www.chasserenbretagne.fr/actualites-et-agenda/donnees-personnelles.html>. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle."



BON DE COMMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER EN FINISTÈRE

SAISON 2020/2021

Madame, Monsieur,

Ce document vous présente les différentes options pour valider votre permis de chasser en Finistère. Nous vous invitons à réaliser cette démarche en e-validation sur notre site internet, qui permet une obtention immédiate de votre validation par une opération très simple (sous condition de pouvoir imprimer le document chez soi). Notre site vous permet aussi de réaliser des devis. Vous avez toujours la possibilité de faire votre demande par courrier, via le présent document.

**CETTE SAISON, L'EXPÉDITION DES VALIDATIONS ANNUELLES COMMENCERA LE 9 JUIN.
RAPPEL DES NOUVEAUTÉS RÉFORME DE LA CHASSE DE 2019 : VOIR PAGE 2.**



VALIDATION PAR INTERNET : À COMPTER DU 04/06/2020

OBTENTION IMMÉDIATE + RÉIMPRESSION GRATUITE

1. Rendez-vous sur notre site internet www.chasserenbretagne.fr/fdc29/. Depuis la page d'accueil, ou dans l'onglet « *Permis de chasser* », cliquez sur « *Valider son permis par internet* ». Vous devez vous munir de :

- votre permis de chasser (numéro et date de délivrance) ;
- votre numéro d'identifiant (14 chiffres placés sous le code barre du bon de commande) ;
- votre carte bancaire.

2. Une fois connecté, choisissez vos options en vous laissant guider par le site. **La formule e-validation permet d'imprimer votre validation directement chez vous sur papier blanc, vous pouvez alors chasser immédiatement !** Vous recevrez le carnet Bécasse sous quelques jours, si vous avez préalablement rendu celui de la saison précédente.

3. Paiement sécurisé par carte bancaire.



VALIDATION PAR COURRIER : À COMPTER DU 09/06/2020

VOIR PAGE 2, 3 ET 4, attention au délai de 15 jours entre la réception de votre bon de commande et l'expédition de votre validation.

NOUS VOUS RAPPELONS QU'AUCUNE VALIDATION NE SERA DÉLIVRÉE AU SIÈGE DE LA FÉDÉRATION LE JOUR DU DÉPÔT DU DOSSIER.

Pour toute question ou information, appelez le N° direct du Service Régie Chasse 02 98 95 90 21 de 9H À 12H ET DE 14H À 16H30 (fermé le mercredi après-midi) ou sur notre messagerie internet : guichetunique29@fdc29.com

VALIDATION PAR COURRIER : MODE D'EMPLOI



Suivez les étapes indiquées ci-dessous. N'oubliez pas : **D'INSCRIRE VOTRE ADRESSE MAIL**, de saisir lisiblement les informations et de renvoyer **vosre demande signée (pages 3 et 4 entières)** avec votre chèque de paiement.

RAPPEL DES NOUVEAUTÉS RÉFORME DE CHASSE 2019

- ➔ La fiche d'identité du chasseur comporte 4 champs « prénoms » selon leur ordre à l'état civil / **Cadre E**
- ➔ Un champ supplémentaire renseigne le département de délivrance du permis / **Cadre B**
- ➔ Lors de sa demande de validation, le chasseur doit indiquer s'il souhaite un carnet Bécasse papier ou numérique, c'est-à-dire ouvrir un compte CHASSADAPT pour la bécasse (téléchargeable depuis Applestore ou Googleplay) / **Cadre F**
- ➔ Le permis départemental ne sera plus valable au-delà des limites du département (fin des communes limitrophes sauf pour les territoires de chasse détenus par le même détenteur, **pour leur partie contiguë située dans les départements limitrophes**).
- ➔ Le montant de la validation nationale du permis de chasser est de 200 euros (plus 5 euros de frais de dossier). Le timbre national grand gibier est supprimé. Vous n'avez par conséquent plus d'intérêt à prendre une validation bi-départementale / **Cadre F**.

PRÉLÈVEMENT BÉCASSE / CADRE G

Le carnet bécasse (papier ou numérique) est **national**. Il n'est fourni qu'un seul carnet par saison de chasse et par chasseur et il doit être retourné à la Fédération qui vous l'a délivré. Le carnet de prélèvement pour la nouvelle saison vous sera adressé si :

- ➔ vous n'utilisez pas l'application Chassadapt ;
- ➔ vous avez déjà retourné celui de la saison précédente ;
- ➔ vous joignez le carnet de la saison précédente au bon de commande.

Si vous l'avez **perdu**, joindre une **attestation sur l'honneur**. Si vous avez oublié de joindre votre carnet à votre bon de commande, le renvoyer avec une **enveloppe timbrée à votre adresse**.

RÉCAPITULATIF

1. JE VÉRIFIE d'avoir complété :

- ➔ mes prénoms (cadre E),
- ➔ le département du lieu d'obtention du permis de chasser (cadre B),
- ➔ ainsi que l'option proposée pour le carnet bécasse (cadre G).

2. JE CHOISIS le type de validation.

3. JE SIGNE

Vous devez absolument **dater et signer** votre demande (page 4). **ATTENTION : l'absence de signature** entraînera le **rejet de votre dossier** (obligation légale). Vous n'avez pas à joindre d'attestation d'assurance.

4. JE RÈGLE

Établissez un seul règlement du montant de votre validation (un chèque par validation) :

- ➔ chèque bancaire à l'ordre de « **Régie Chasse 29** » ;
- ➔ **Le règlement en espèce n'est pas accepté.**

5. J'ENVOIE

Insérez dans l'enveloppe fournie les **trois documents** suivants :

- ➔ le bon de commande (feuille des pages 3 et 4) **complété et signé**;
- ➔ votre règlement (un chèque par demande de permis);
- ➔ le carnet de prélèvement Bécasse de la saison précédente.

Veillez à affranchir suffisamment votre enveloppe.

Si l'envoi de la validation relève d'un **caractère urgent**, précisez le motif **EN ROUGE** sur le bon de commande (louveter, garde particulier, battue et la date de celle-ci). Sans motif urgent, prévoyez un **délai de 15 jours** à réception de votre demande pour recevoir votre validation.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

BON DE COMMANDE FINISTÈRE PAGE 3 ET 4 A RENVOYER ENTIÈREMENT

Validation du permis de chasser 2020/2021 – valable du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021

A **Civilité :** Madame Monsieur

Date et lieu de naissance :
(obligatoire)

Tél domicile :

Tél portable :

Courriel :

SI VOTRE MAIL OU VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EST MANQUANT, ou si vos coordonnées doivent être mises à jour, précisez-les dans l'encadré E.

B **RÉFÉRENCES DU :** permis de chasser original duplicata

Certificat provisoire de capacité Document étranger équivalent

Numéro: délivré le

Préfecture de..... ONCFS

Département de délivrance..... Pays.....

Dans le cas du duplicata, précisez les références du permis original :
Numéro :délivrée le

C

D **MINEUR OU MAJEUR SOUS TUTELLE**
Autorisation de chasser accordée par :

Père/Mère/Tuteur* :

Juge des Tutelles :

Le/...../..... Signature :

**Rayer la mention inutile*

E **COMPLÉTER ET / OU CORRIGER VOS COORDONNÉES (EN MAJUSCULE SVP)**

Nom :Prénom usuel :

Prénoms autres déclarés à l'état civil : 1) 2) 3).....

E-mail: Tel :

Adresse :

Code postal : Localité :

Références du permis – numéro : Délivré le :/...../.....

Département de délivrance : Préfecture de ONCFS

Pays :

Permis original Duplicata Certificat provisoire

Préciser le motif d'urgence : Louvetier Garde particulier Autre à préciser :

| F | | CHOISISSEZ VOTRE PERMIS ET CALCULEZ LE MONTANT DE VOTRE VALIDATION | | | | |
|---|--|---|--|---|-----------------------|--|
| Type de validation | Validation + Frais de dossier | Timbre Sanglier | Abonnement chasseur finistérien | Assurance | Montant total à payer | |
| EXEMPLE : Permis Finistère avec timbre départemental sanglier, assurance et abonnement au chasseur Finistérien | <input checked="" type="checkbox"/> 127,95 € | <input checked="" type="checkbox"/> 5,00 € | <input checked="" type="checkbox"/> 8,00 € | <input checked="" type="checkbox"/> 23,00 € | = 163,95 € | |
| Permis départemental 29 | <input type="checkbox"/> 127,95 € | <input type="checkbox"/> 5,00 € | <input type="checkbox"/> 8,00 € | <input type="checkbox"/> 23,00 € | = | |
| Permis national avec grand gibier (sauf départements : 57 67 68) | <input type="checkbox"/> 205,45 € | | <input type="checkbox"/> 8,00 € | <input type="checkbox"/> 23,00 € | = | |
| Permis Département : (Précisez le n° du département) | <input type="checkbox"/>€ | <input type="checkbox"/>€ | <input type="checkbox"/> 8,00 € | <input type="checkbox"/> 23,00 € | = | |
| Temporaire 3 jours dans le dép. : À partir du :/...../..... | <input type="checkbox"/>€ | <input type="checkbox"/>€ | <input type="checkbox"/> 8,00 € | <input type="checkbox"/> 23,00 € | = | |
| Temporaire 9 jours dans le dép. : À partir du :/...../..... | <input type="checkbox"/>€ | <input type="checkbox"/>€ | <input type="checkbox"/> 8,00 € | <input type="checkbox"/> 23,00 € | = | |

G **Pour chasser la bécasse, je souhaite :**

Un « carnet de prélèvement Bécasse » papier

Déclarer mes prélèvements sur un smartphone avec l'application CHASSADAPT (voir nouveautés page 2)

Je ne souhaite pas de carnet Bécasse (je ne chasse pas la Bécasse)